



## DEROULEMENT ADMINISTRATIF DE L'ELEVAGE

Chères éleveuses, chers éleveurs,  
Pour vous faciliter la «paperasse», nous avons établi ce déroulement chronologique du déroulement administratif de l'élevage. Vous êtes priés de lire également de manière attentive le règlement de notre club RTC-CH.

- **Dans les 10 jours après la saillie:**

**L'avis de saillie** (copie bleue du formulaire de la SCS) est à envoyer à la responsable d'élevage. L'original blanc\* est à joindre plus tard à l'avis de mise bas.

**NOUVEAU! Pour les étalons provenant de l'étranger: joindre une copie du profil ADN!**

- **Dans les 7 jours après la naissance:**

**La carte de mise bas** (formulaire RTC-CH) est à envoyer à la responsable d'élevage.

Si vous désirez une publication sur le site internet du RTC-CH, elle le communiquera au webmaster, et le caissier vous enverra une facture pour la cotisation obligatoire par chiot et pour un éventuel contrôle d'élevage. Avec la facture, vous recevrez un nouvel avis de mise bas et un avis de saillie de la SCS. Cela vous évitera de les commander séparément.

- **4 semaines après la naissance:**

**L'avis de mise bas** (original et copie bleue) sont à envoyer (par courrier recommandé) à la responsable d'élevage en joignant les documents suivants:

- **Avis de saillie** (original blanc\*)
- **Pedigree** (original) de la mère
- **Carte SCS** (tarifs réduits SLOS)

Si le père des chiots est un étalon provenant de l'étranger, vous devez également joindre:

- **Copie de son pedigree**
- **Copie de son autorisation d'élevage**

Extrait du règlement d'élevage de la SCS:  
**5. Étalons étrangers**  
Pour les étalons provenant de l'étranger, il est de la responsabilité de l'éleveur de fournir un profil conforme au règlement via le certificat de saillie.

Veillez prendre note des instructions suivantes:

**Le livre d'élevage** est à tenir à jour régulièrement.

Les chiots doivent être **pesés** chaque jour et les résultats doivent être notés au cours des trois premières semaines. Dès la 3<sup>ème</sup> semaine, ils doivent être vermifugés régulièrement toutes les 2 - 3 semaines. Ils **doivent** être **vaccinés** et **identifiés** (puce électronique) à l'âge de 8 à 9 semaines. Ils ne peuvent pas être placés **avant la fin de la 9<sup>ème</sup> semaine**.

Nous vous prions de tenir au courant la centrale de placement des chiots afin que nous puissions informer les personnes intéressées.

En vous remerciant des vos efforts, nous restons à votre entière disposition pour toutes vos questions et pour de plus amples informations.